

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale

23 juin 2008

Français

Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 35^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 26 mars 2008, à 10 heures

Président : M. Torres Lépori (Vice-Président) (Argentine)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(suite)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de
bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale
ou le Conseil de sécurité*

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-28683 (F)



En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Torres Lépori (Argentine), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/7/Add.37 et A/62/512/Add.6)

1. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/512/Add.6), dit que ce document contient les prévisions de dépenses pour 2008 concernant l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, le Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo, ainsi que les prévisions budgétaires révisées pour 2008 relatives à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNOPS).

2. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur a été créé à la suite de l'échange de lettres auquel ont procédé le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 21 novembre 2007 (S/2007/719) et du 6 décembre 2007 (S/2007/720), respectivement. Le tableau d'effectifs proposé pour 2008 comprend 10 postes, dont 8 pour le personnel recruté sur le plan international et 2 pour le personnel recruté sur le plan national. Le montant net des besoins de financement du Bureau en 2008 est estimé à 2 536 600 dollars (montant brut : 2 738 400 dollars).

3. La décision la plus récente concernant la prorogation du mandat et la composition du Conseil international consultatif et de contrôle est la résolution 1790 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat du Conseil jusqu'au 31 décembre 2008. Le montant total des dépenses

prévues pour 2008, qui ne concerne pas des postes, s'élève à 64 600 dollars.

4. Étant donné la tournure prise récemment par les événements au Kosovo, il a été décidé de ne pas proroger le mandat du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au-delà du 31 mars 2008, le mois suivant devant être consacré aux opérations de liquidation. Le tableau d'effectifs proposé comporte 11 postes. Le montant net du crédit demandé pour couvrir les dépenses de fonctionnement pendant trois mois et les frais de liquidation pendant un mois s'élève à 620 800 dollars (montant brut : 707 100 dollars).

5. Le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Népal par sa résolution 1740 (2007) et décidé de proroger son mandat de six mois par sa résolution 1796 (2008). Le tableau d'effectifs proposé pour 2008 comporte 887 postes, dont 263 pour le personnel recruté sur le plan international, 385 pour le personnel recruté sur le plan national et 239 pour les Volontaires des Nations Unies. Le montant net des dépenses supplémentaires prévues pour la Mission en 2008 s'élève à 40 236 700 dollars (montant brut : 43 840 700 dollars).

6. Le retrait progressif du personnel des services organiques prendra fin le 31 juillet 2008 au plus tard et les opérations de liquidation devraient être terminées avant le 31 décembre 2008.

7. En ce qui concerne le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, le Secrétaire général a rappelé dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité en date du 24 décembre 2007 (S/2007/762) faisant suite à l'adoption par le Conseil de la résolution 1772 (2007) qu'il avait recommandé une stratégie intégrée pour la Somalie dans sa lettre du 20 septembre 2007 (S/2007/566). Dans sa réponse en date du 27 décembre 2007 (S/2007/763), le Président du Conseil de sécurité a indiqué au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de cette information.

8. Le tableau d'effectifs de l'UNOPS proposé pour 2008 comporte 72 postes, dont 44 pour le personnel recruté sur le plan international et 28 pour le personnel recruté sur le plan national. Il comprend 33 postes de plus que le budget approuvé pour 2008. On estime à 8 392 200 dollars le montant net des dépenses supplémentaires qu'il faudra engager pour le Bureau en 2008 (montant brut : 9 313 900 dollars).

9. Le montant net total des ressources supplémentaires nécessaires pour financer ces missions politiques spéciales en 2008 s'élève à 51 850 900 dollars (montant brut : 56 652 000 dollars). L'Assemblée générale est invitée à prendre note de la somme de 17 322 800 dollars correspondant au reliquat du montant total inscrit au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, et à ouvrir au même chapitre des crédits additionnels d'un montant net de 34 528 100 dollars (montant brut : 39 329 200 dollars) (A/62/512/Add.6, par. 147).

10. Au paragraphe 62 a) de son rapport sur la question (A/62/7/Add.37), le Comité consultatif demande que le montant révisé soit communiqué à l'Assemblée générale au moment où elle examinera les propositions du Secrétaire général. La décision du Comité de se prononcer contre la création de quatre postes demandés pour les services organiques de la MINUNEP se traduit par une réduction d'un montant net de 154 300 dollars (montant brut : 183 200 dollars).

11. Enfin, comme le Comité consultatif l'a demandé au paragraphe 57 de son rapport, des renseignements complémentaires sur l'UNOPS seront communiqués aux délégations lors des consultations.

12. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.37), dit que ce document contient les observations et recommandations du Comité concernant les dépenses supplémentaires prévues pour l'année 2008 au titre des cinq missions politiques spéciales visées dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6).

13. Le Comité consultatif a déjà formulé un certain nombre d'observations et de recommandations au sujet des missions politiques spéciales, dans son rapport précédent sur la question (A/62/7/Add.29) et dans son rapport sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/7/Add.32). Il recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général pour financer les dépenses du Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle et celles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo. En ce qui concerne ce dernier, le Comité note que le montant prévu couvrira les dépenses afférentes à la

phase opérationnelle de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 et à la liquidation qui se déroulera en avril 2008. Il recommande également d'approuver les crédits supplémentaires demandés au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur afin d'appuyer les efforts accomplis par l'Envoyé spécial pour faciliter les négociations et soutenir l'application de l'accord de paix durant la phase en cours, d'importance critique.

14. Dans le cas de la MINUNEP en revanche, le Comité consultatif se demande s'il est opportun de proposer de nouveaux postes au stade actuel, compte tenu du nombre de postes vacants et des délais de recrutement habituels. Les élections auront lieu à la mi-avril et la Mission prévoit ensuite de supprimer complètement ses services organiques d'ici à la fin de juillet 2008. Le Comité propose donc que certains des nouveaux postes proposés soient pourvus en procédant à des transferts et en utilisant avec souplesse les postes vacants.

15. En ce qui concerne les crédits supplémentaires demandés pour l'UNOPS, le Comité note que le Secrétaire général estime que les évolutions récemment observées en Somalie offrent à l'Organisation une occasion exceptionnelle de renforcer son appui politique au processus de paix. Mais il est aussi conscient de la complexité des conditions de sécurité sur le terrain, qui fait obstacle à la réinstallation du Bureau en Somalie pour le moment. Compte tenu de l'expérience de 2007, il est donc difficile, à ce stade, de déterminer à quel moment le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pourront quitter Nairobi pour se réinstaller en Somalie.

16. Le Comité consultatif note à ce sujet que le Département de la sûreté et de la sécurité doit évaluer les conditions de sécurité dans le pays et que ses conclusions influenceront sur le transfert progressif envisagé. Le Comité insiste à ce propos sur la nécessité d'assurer la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies et de faire en sorte qu'il puisse s'acquitter de sa tâche. Il compte que la structure de la Mission sera gardée à l'étude en tenant compte de l'expérience acquise. Il demande que le recrutement de nouveaux agents fasse l'objet d'une évaluation en fonction des conditions de sécurité en Somalie et que leur déploiement soit planifié sur la base des besoins opérationnels.

17. Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux propositions budgétaires du Secrétaire général concernant l'UNOPS. Toutefois, compte tenu des observations rappelées ci-dessus, il pense qu'il est peu probable que les ressources demandées soient intégralement utilisées. C'est pourquoi il a recommandé que le Secrétaire général communique directement à l'Assemblée générale, au moment de l'examen de son rapport, tous les renseignements actualisés dont il pourrait disposer sur les ressources financières nécessaires pour 2008, afin de permettre à l'Assemblée de prendre une décision en pleine connaissance de cause.

18. L'ensemble des recommandations faites par le Comité consultatif dans son rapport se traduit par une réduction de 154 300 dollars du montant net total des crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales (51 850 900 dollars). La réduction concerne 4 des 15 nouveaux postes proposés par le Secrétaire général pour la MINUNEP.

19. **M^{me} Tomita** (Japon) dit que la présentation tardive des rapports relatifs aux missions politiques spéciales complique le travail de la Cinquième Commission, qui ne devrait plus être mise dans une situation aussi difficile.

20. La croissance rapide du budget des missions politiques spéciales est sans aucun doute l'une des principales raisons de l'augmentation du budget ordinaire constatée ces dernières années. Il serait faux pourtant d'en déduire que la progression constante du premier doive nécessairement entraîner une hausse du second. Soucieuse d'efficacité budgétaire, la délégation japonaise a l'intention d'examiner de près les propositions dont la Commission est saisie.

21. L'oratrice tient à présenter ses sincères condoléances aux familles et aux collègues des membres du personnel de la MINUNEP qui sont morts dans un accident d'hélicoptère au Népal. Se référant aux prévisions budgétaires, elle observe que les élections auront lieu mi-avril et que tout le personnel des services organiques aura été retiré fin juillet 2008. Dans ces conditions, la demande de nouveaux postes ne se justifie pas. Étant donné que 159 postes sont vacants et que les délais de recrutement sont longs, les besoins peuvent être couverts en procédant à des transferts et en utilisant avec souplesse les postes vacants.

22. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, la délégation japonaise voudrait des détails sur les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, en particulier sur les pannes subies par certains équipements, afin de s'assurer que les mesures voulues sont prises pour atténuer les risques de ce type.

23. La délégation japonaise a l'intention d'examiner les prévisions relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur en tenant pleinement compte du rôle que l'Organisation pourrait jouer après la signature de l'accord de paix final pour appuyer sa mise en œuvre; elle voudrait que le Secrétariat communique des précisions sur ce rôle.

24. Consciente de la complexité de la situation en matière de sécurité en Somalie, la délégation japonaise estime, comme le Comité consultatif, que le recrutement de nouveaux agents doit faire l'objet d'une évaluation en fonction de cette situation et que leur déploiement doit être planifié en fonction des besoins opérationnels. À ce propos, elle voudrait savoir comment le Bureau entend procéder pour s'occuper de la situation en Somalie tout en restant basé à Nairobi.

25. Enfin, l'oratrice souligne que le recrutement et le déploiement du personnel doivent être soigneusement planifiés, sur la base d'hypothèses réalistes et d'une vision juste des phases qui précèdent et suivent un conflit. Elle fait également observer qu'une approche intégrée ne constitue pas toujours la solution optimale. Enfin elle met en garde contre un déploiement prématuré de la Mission, dont pourrait pâtir les activités menées par d'autres organismes des Nations Unies en Somalie.

26. **M. Butagira** (Ouganda) rappelle que dans son rapport initial sur les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales (A/62/512), le Secrétaire général avait informé la Commission que le mandat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur pourrait être modifié en 2008, ce qui l'obligerait à revoir ses propositions. Les progrès accomplis depuis lors sont à l'origine des prévisions révisées dont la Commission est saisie et qui supposent de transformer le Bureau de l'Envoyé spécial en mission politique spéciale. Notant avec satisfaction que cette transformation a pour objet d'assurer le financement du Bureau, la délégation ougandaise dit qu'elle reste très favorable au rôle important joué par

l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans les pourparlers de paix engagés à Djouba entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur avec la médiation du Vice-Président du Sud-Soudan.

27. La délégation ougandaise a dûment pris note des demandes de ressources humaines et financières présentées par le Secrétaire général et des observations du Comité consultatif à ce sujet, mais a besoin d'éclaircissements pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Étant donné que les pourparlers de paix touchent à leur fin et qu'il reste simplement à mettre en œuvre l'accord de paix final, elle recommande ce qui suit : l'effectif restreint ne devrait pas être modifié à ce stade, les nouveaux postes prévus ne devraient être créés qu'en fonction des besoins et à l'issue de consultations avec le gouvernement hôte, enfin le Bureau de liaison de Kampala devrait relever du Bureau du Coordonnateur résident.

28. Des progrès considérables ont été faits depuis le début des pourparlers de paix de Djouba. On s'attend à ce que l'accord de paix final soit signé au cours de la première semaine d'avril 2008. La délégation ougandaise compte que les dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur manifesteront en le signant leur volonté de voir aboutir le processus de paix. De son côté, le Gouvernement ougandais fera tout ce qu'il faut pour que le processus porte ses fruits. Il est également résolu à appliquer tous les volets des accords précédents, en particulier l'accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation signé en juin 2007. Bien entendu, la communauté internationale et les partenaires de développement devront aussi jouer leur rôle pour que tous les accords puissent être appliqués avec succès.

29. La délégation ougandaise se félicite que le Secrétaire général ait l'intention de transférer l'UNOPS en Somalie, étant donné l'importance qu'elle attache à la paix, à la sécurité et à la stabilité de ce pays. Le déploiement d'une force des Nations Unies en Somalie pourrait certainement contribuer à résoudre certains des problèmes mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport. Il faudrait que l'ONU mette définitivement au point le plus tôt possible un plan de déploiement de Casques bleus qui viendraient remplacer les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Dans l'intervalle, l'ONU doit continuer d'appuyer cette mission en lui apportant un soutien financier et logistique et les États Membres qui

se sont engagés à lui fournir des contingents doivent tenir leur promesse. La délégation ougandaise note avec satisfaction à ce propos que l'un des produits prévus en 2008 est la facilitation de six réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les donateurs à l'appui du déploiement de l'AMISOM. Pour sa part, l'Ouganda est fier de contribuer à promouvoir la paix et la sécurité en Somalie en y déployant des contingents.

30. **M. Afifi** (Égypte) dit que sa délégation partage les préoccupations exprimées au sujet des retards persistants dans la présentation des rapports sur les missions politiques spéciales. Il constate que le rapport du Secrétaire général sur les crédits supplémentaires à affecter à ces missions pour l'année 2008 (A/62/512/Add.6) a été publié le 26 février 2008, trop tard pour respecter le délai de six semaines fixé pour la présentation de la documentation. Qui plus est, le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.37) est daté du 24 mars 2008, soit quatre jours seulement avant la fin officielle de la partie en cours de la session. Sachant qu'à la soixante-troisième session la charge de travail déjà lourde de la Commission sera encore plus importante, la délégation égyptienne a décidé de présenter des propositions visant à permettre au Comité consultatif de respecter les délais. Elle prendra prochainement contact avec d'autres délégations pour s'assurer de leur coopération.

Questions diverses

31. **M. Abdelmannan** (Soudan) rappelle qu'à sa 27^e séance, la Commission s'est référée à un communiqué de presse – dont l'inexactitude a été confirmée ultérieurement par le Chef de cabinet du Secrétaire général – annonçant que M. Edward Luck avait été nommé à un nouveau poste, celui de Conseiller spécial du Secrétaire général pour la « responsabilité de protéger ». Il voudrait savoir si le Secrétariat a rectifié l'erreur en publiant un communiqué de presse exactement dans les mêmes conditions que le communiqué erroné et, dans la négative, il lui demande de le faire. Il voudrait également que le Secrétariat fournisse aux États Membres une copie de la lettre d'engagement de M. Edward Luck pour qu'ils puissent vérifier l'intitulé exact de son poste et la nature de son mandat.

32. Le Président dit que le Secrétariat a pris note de ces demandes.

La séance est levée à 10 h 50.